

ARRÊTE DE POLICE
**CIRCULATION ROUTIERE SUR LA « PROMENADE PIC VERT » PENDANT LES
PERIODES DES BATTUES DE CHASSE DE LA SAISON CYNEGETIQUE 2020-2021**

LE BOURGMESTRE,

Vu les articles 134 et 135, § 2, de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'Arrêté Royal du 16/03/1968 coordonnant la loi relative à la police de la circulation routière ;

Considérant que l'intérêt de la sécurité publique impose des restrictions maximales à la libre circulation pendant les périodes de battues de chasse ;

Considérant que la circulation sur la promenade « Pic Vert » est autorisée aux seuls piétons et cyclistes,

ARRETE :

Article 1er : La circulation des personnes (piétons, circulation à cheval, à vélo) est interdite sur la « Promenade PIC VERT », à partir de 7 h 00 et jusqu'à la fin des battues, aux dates suivantes :

- Dimanche 4, 11 et 25 octobre 2020
- Samedi 7, et dimanches 8 et 22 novembre 2020
- Dimanches 6 et 20 décembre 2020
- Dimanche 17 janvier 2021
- Dimanche 14 février 2021

Un avis établi et signé par Monsieur le Bourgmestre indiquera la date des battues ainsi que les zones visées par l'interdiction. Cet avis sera publié en annexe au présent règlement à côté de la signalisation routière prévue à l'article 2 ci-après.

Article 2 : La signalisation routière matérialisant les prescriptions de l'article 1 est constituée de signaux routiers C3 et C19, complétés de panneaux additionnels portant l'inscription « CHASSE EN COURS ».

Elle est placée, par l'organisateur de la battue, aux extrémités de tous chemins menant au territoire des opérations. Elle est enlevée par l'organisateur de la battue dès la fin de chaque battue.

Article 3 : Les infractions au présent règlement seront punies conformément à l'article 29 de l'Arrêté Royal du 16-03-1968.

Article 4 : Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication.

Article 5 : Expédition en sera transmise au Collège Provincial de la Province, à la Zone de Police « Semois et Lesse » et aux Greffes du Tribunal et de 1ère Instance à Neufchâteau.

Wellin, le 10 septembre 2020.



**Le Bourgmestre,
Benoît CLOSSON.**